



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 6 avril 2023

**Dossier n° : AE 23.0157**

**Demandeur : CHEYLUS Paul**

**Date d'enregistrement de la demande : 13/03/23**

**Date limite de candidature : 12/06/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/07/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LEYNHAC	1,50	LACOSTE Michel	Section B 117
MARCOLES	54,91	LACOSTE Michel	Section F 215,216,217,218,220,222,223, 224,228,234,560,561,562, 564,565,566,567,568,569, 570,571,572,573,574,575,577, 578,580, 584,585,586,588,492,875,
LEYNHAC	6,76	MAYMARD Solange	Section B 116,118,119,128,129,130,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**